



## CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2015

### Ordre du jour

#### URBANISME – TRAVAUX – AGRICULTURE

- Politique de l'Habitat : avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la CARENE pour la période 2016-2021

#### AFFAIRES FINANCIERES:

- Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2015 – créances éteintes
- Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2015 – admission en non-valeur de créances irrécouvrables

#### RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du tableau des effectifs

#### DIVERS

- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)
- Questions diverses

### Compte rendu

L'an deux mille quinze, le dix septembre, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date deux septembre deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

#### **Etaient présents : 24**

Messieurs CHENEAU François - OUISSE Louis - Madame SALMON Sandrine - Monsieur KLEIN Rémy - Madame PICOT Marie-Andrée - Monsieur LE ROUX Jean-Pierre - Madame AUFFRET Anne - Messieurs PONTACQ Patrick - RIAUD Didier - Madame DELALANDE Claire - Messieurs HAUGOU Thomas - ROULET Jean-Paul - GIRARDEAU Alain - Madame LECAMP Yveline - Messieurs SALIOT Rémi - NICOLLET Jean-Marc - Madame RIOT Michelle - Messieurs BAUDICHAUD Ghislain - LETERRIER Philippe - Madame ALBERT Viviane - Monsieur CHAZAL Alain - Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël - Madame MISIN Christine.

**Etaient excusées avec pouvoirs : 5**

**Madame ARDEOIS Martine** (procuration à Monsieur CHENEAU François)  
**Madame BRULE Nathalie** (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)  
**Madame OLIVEIRA Angélique** (procuration à Monsieur PONTACQ Patrick)  
**Madame COICADAIN Cécile** (procuration à Monsieur OUISSE Louis)  
**Madame POTEREAU Laury** (procuration à Monsieur SALIOT Rémi)

**Secrétaire de séance : Madame Claire DELALANDE**

\*\*\*\*\*

### **Monsieur le Maire**

Les procès-verbaux des deux derniers conseils municipaux des 24 juin et 10 juillet 2015 n'ont pas encore été entièrement dactylographiés. Ils seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

A l'occasion du premier point qui est inscrit à l'ordre du jour, qui porte sur l'avis sur le projet de programme local de l'habitat arrêté par la CARENE pour la période 2016-2021, nous accueillons ce soir au sein de notre assemblée Monsieur Alain BETTE, Directeur de l'Habitat à la CARENE, qui vient nous faire une présentation de ce document important sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer ce soir. Une présentation notamment sur l'impact de ce document sur la Ville de DONGES.

Je remercie Alain BETTE de s'être déplacé, sans prendre de pause, puisqu'il était à la réunion de la commission Habitat avec Sandrine SALMON depuis 18 heures, et d'être venu à DONGES ce soir pour nous présenter ce document qui est soumis à notre vote. Je lui cède la parole.

### **Monsieur Alain BETTE, Directeur de l'Habitat à la CARENE**

Merci à vous de m'accueillir ce soir dans votre conseil. Tout d'abord, avant de commencer, je vous prie de bien vouloir excuser Jérôme DHOLLAND, Vice-Président en charge de l'Habitat, Maire de ST ANDRE DES EAUX, qui, quand il peut, m'accompagne.

Effectivement, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous sommes au 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat de la CARENE, qui est dans la phase pendant laquelle les communes ont à se prononcer sur son contenu, puisque le 30 juin dernier, le Conseil Communautaire a, comme on dit dans le vocabulaire formel, « arrêté » le projet de PLH.

Suite aux délibérations communales, le Conseil Communautaire délibèrera à nouveau pour prendre en compte les éventuelles remarques des communes et ensuite, il sera soumis au Préfet. Avec les Vice-Présidents en charge l'Habitat, nous irons au Comité Régional de l'Habitat le 3 novembre défendre notre PLH, pour qu'ensuite le Préfet émette un avis et une dernière délibération, début de l'année prochaine, permettra d'adopter définitivement le document.

Qu'est-ce que c'est, l'exercice du PLH ?

Tout d'abord, c'est une compétence des communautés d'agglomération, des EPCI. C'est le document qui va encadrer la politique de l'habitat de l'agglomération pendant les 6 ans.

En fait, la difficulté de l'exercice, c'est qu'il faut concilier je dirais, la volonté des élus locaux sur cette politique de l'habitat et le Code de la Construction et de l'Habitation, puisque pour l'anecdote, pour vous donner juste une idée un petit peu de l'exercice, c'est que l'Etat, lorsqu'il nous a fait son « porter à connaissance », donnée ce qu'il voyait pour notre territoire, nous a

dit qu'il fallait qu'on prenne en compte 13 lois sur le logement, excusez du peu... On est bien en France ; il y a beaucoup de textes qui encadrent nos activités.

Et en plus de ces lois, il y a aussi des documents de planification locaux, tels que le schéma de cohérence territoriale NANTES-ST NAZAIRE qui est en cours de révision, le plan Climat Energie territorial qui est depuis 2012 obligatoire dans les communautés d'agglomération et qui a été adopté justement en 2012 au niveau de la CARENE, sur les volets environnement, etc... qui est un document cadre, le plan de déplacement urbain qui, lui aussi, est en cours de révision (là pour le coup, c'est assez facile, parce que cela permet de se concerter à peu près au même moment).

Et puis il y a bien sûr les plans locaux d'urbanisme où là, on est dans un jeu un petit peu particulier, puisque le plan local d'urbanisme traduit effectivement la compétence foncière des communes, et le foncier est un peu « le nerf de la guerre » dès lors qu'on parle de logements, qu'il faut bien implanter quelque part.

Les textes disent bien que c'est bien le Plan Local d'Urbanisme qui doit prendre en compte le PHL. Le PLH est donc un peu au-dessus du Plan Local d'Urbanisme. Tout cela, ce sont des emboîtements. Quelque part, cela nous incite à la concertation, au dialogue et aux discussions et donc c'est bien pour cela que dans toute la phase d'élaboration de ce PLH, il y a eu plusieurs échanges avec les différentes communes (nous avons rencontré DONGES plusieurs fois) et puis avec des réunions d'acteurs, il y avait eu un grand séminaire qui portait à connaissance le diagnostic de ce PLH en octobre 2014 et puis derrière, tout un ensemble d'ateliers, de réunions d'informations etc... où les élus, les acteurs du territoire, les professionnels de l'habitat, ont été conviés. C'est tout ce corpus d'informations, de statistiques et le retour de la part d'un certain nombre de personnes, qui ont permis de construire le document.

\*\*\*\*\*

### **Présentation du document par Monsieur BETTE**

\*\*\*\*\*

#### **Monsieur le Maire**

Je pense que nous pouvons tous remercier Alain BETTE pour sa présentation qui est à la fois synthétique et très pédagogique d'un document qui n'est pas forcément simple à appréhender, puisque comme il l'a très bien souligné, il intègre un très grand nombre de contraintes législatives, réglementaires, de schémas, de plans et c'est une synthèse qui a été faite à partir d'un grand nombre d'échanges. Et je rappelle que des échanges, comme Alain BETTE l'a dit, ont eu lieu régulièrement entre le service Habitat, le Vice-Président en charge de l'Habitat et l'équipe municipale, afin d'avancer sur les orientations qui seraient retenues pour la Commune de DONGES.

Je pense que c'est un travail important qui a été mené depuis plusieurs mois et nous en avons aujourd'hui la traduction.

Avant qu'Alain BETTE nous quitte, je ne sais pas si certains d'entre vous ont des questions à lui poser, avant que nous le débattions entre nous de ce document important et des orientations qu'il contient.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Je remercie Alain pour sa présentation. Comme le dit Monsieur le Maire, il n'y a pas tellement de surprises parce que nous avons un territoire tellement contraint, contraint aussi par rapport à la législation.

Je voudrais revenir sur deux petits points. Concernant les jeunes actifs en situation de précarité qui viennent de l'extérieur, je voudrais qu'on parle de jeunes précaires qui sont natifs du territoire. La difficulté d'accès au logement n'est pas forcément simple, avec des revenus parfois très faibles. Que peut-il être fait pour ces jeunes ?

J'aimerais aussi revenir sur l'intégration des gens du voyage. Cela fait longtemps qu'on en parle à la CARENE. Aujourd'hui, on arrive à une génération qui a une volonté de pouvoir accéder à un logement ordinaire, de se sédentariser. Il y a de grands exemples qui sont donnés, vous les connaissez, puisque on en a souvent parlé dans les débats. Il y a des exemples très bien réussis dans le Sud de la France, sur des logements de type HLM qui sont adaptés encore par rapport au poids de leur culture.

Je voudrais savoir si c'est une orientation qui est prise, ou simplement une volonté de le faire sans projet particulier ?

**Monsieur Alain BETTE, Directeur de l'Habitat à la CARENE**

S'agissant du logement des jeunes, effectivement je ne l'ai pas évoqué parce que j'ai été obligé d'être synthétique.

Nous avons travaillé notamment avec la résidence des jeunes à ST NAZAIRE où on s'est fixé pour objectif, et c'est repris dans le document, d'essayer de capter quelques logements supplémentaires dans le parc privé pour les sous-louer ensuite à des jeunes en difficultés, qui ont besoin d'un accompagnement.

Nous avons aussi évoqué l'idée, mais cela n'est pas forcément évident, de mettre des logements qui peuvent être achetés par la collectivité, en vue d'une opération future qui aura lieu peut-être que dans 3-4-5 ans et qui peuvent être sur des baux précaires, proposés à des jeunes pour des temps courts, etc... Il est vrai, parfois, qu'il est difficile de trouver des logements en « urgence ». Il ne s'agit pas de pérenniser des situations dans des logements qui seront peut être moyennement confortables.

Nous essayons de trouver des idées un petit peu fines comme ça. Nous avons travaillé là-dessus avec la résidence des jeunes et nous allons essayer de mettre cela en place pendant la durée du PLH.

Par contre, concernant les captations de logements privés, nous sommes en train de négocier avec un opérateur qui sait faire ça. Je pense que d'ici quelques mois, nous devrions commencer à travailler là-dessus.

Concernant les gens du voyage. Effectivement, de plus en plus de gens du voyage souhaitent « s'ancrer » comme ils disent, parce que le mot « sédentarisation » ne leur plaît pas vraiment sur le territoire. L'idée de rentrer tout de suite dans un logement de type HLM, reste encore assez minoritaire. Beaucoup tiennent encore à avoir la caravane sur le terrain. Il existe effectivement pas mal d'opérations de ce type dans le Sud de la France, dans la région lyonnaise aussi. Nous en avons visité une dans l'agglomération d'ANGERS qui a fait des choses en ce sens. Je crois qu'à LORIENT, il y a une petite opération sur des terrains familiaux, où on crée une sorte de structures avec la cuisine, sanitaires, salles de bains et une pièce de vie. Cela permet d'y accoler la caravane, où on continue à dormir, et un peu de terrain. En général on en fait 4, pas plus.

Nous avons ciblé 3 projets. L'objectif est d'en créer 3 dans le temps du PLH. Nous avons ciblé les communes potentielles. C'est plutôt les communes où il y a des gens du voyage. Reste maintenant à identifier précisément les fonciers ; c'est un travail qui nous attend.

### **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Dernier point aussi. Une vigilance sur le parc HLM qui, à DONGES est ancien, pas forcément toujours entretenu, où les locataires ne sont pas toujours entendus. Je voulais notamment parler du quartier de l'Ariais qui mérite d'être remis « au goût du jour ».

### **Monsieur le Maire**

Effectivement, le devenir des logements sociaux anciens est une préoccupation. On parle du quartier de l'Ariais ; il ne pas oublier que le quartier de l'Ariais, donc la rue Calmette, se trouve à proximité d'un site qui appartient à la Commune où il y a 14 000 m<sup>2</sup> de terrains qui sont redevenus constructibles et ces terrains étaient dédiés il y a une quinzaine d'années à un projet qu'on appelait « Les Clos Mignons », derrière les « Clos Galants ».

La Commune maîtrise déjà le foncier ; une étude a été lancée pour essayer de définir les projets qui pourraient être implantés sur ce site et l'étude s'étend également à l'Ariais, puisque nous sommes à proximité de l'Ariais.

Il est apparu utile de réfléchir globalement à tout le secteur et de ne pas laisser l'Ariais de côté et d'implanter de nouveaux logements mixtes (logements individuels, logements semi-collectifs).

Mais il est apparu important de réfléchir également avec Habitat 44 sur le devenir de tout ce quartier, parce qu'à terme, c'est une opération d'ensemble qui doit être réalisée, de réhabilitation, éventuellement de déconstruction d'une partie des logements qui n'est pas exclue, de façon à offrir des logements mieux adaptés aux besoins d'aujourd'hui. Les logements sociaux de l'Ariais sont les plus anciens de la Commune ; ils ont une cinquantaine d'années et à l'époque, ils ont été construits selon des normes qui ne sont plus celles d'aujourd'hui, avec des dimensions qui ne sont plus celles d'aujourd'hui.

Je crois qu'il y a des réflexions chez HABITAT 44 pour transformer un certain nombre de logements, pour les rendre plus compatibles avec les besoins actuels des locataires, mais c'est une partie de la solution ; il y a aussi à réfléchir sur la réalisation d'un éventuel nouveau projet global sur tout le secteur situé entre l'école maternelle et le quartier de la rue Calmette.

C'est un vrai enjeu pour l'avenir de DONGES, avec de nouveaux logements de toutes catégories, pour accueillir la population de DONGES qui voudra y habiter. Je pense qu'il y a des besoins de réhabilitation mais aussi de nouveaux logements dans ce secteur.

Grâce à la modification du PLU qui nous a permis de rendre officiellement la constructibilité de ce secteur, nous évoluerons dans un sens favorable. On a parlé d'équilibre, je pense qu'il est très important de maintenir les équilibres d'habitat, notamment dans ce secteur, maintenir ou les rétablir de façon à ce que la population puisse vivre dans des conditions tout à fait acceptables et avec un confort amélioré. C'est un vrai projet en cours de réflexion pour les années qui viennent.

J'ajoute que derrière ce secteur, il y a celui de l'ancienne école Saint-Georges ou Saint-Louis, comme on veut, sur lequel il y a une autre réflexion en cours, qui est en redondance avec ce que dit le PLH arrêté, puisque nous réfléchissons, comme il avait été annoncé, à la réalisation sur ce site très intéressant, tout près du centre-ville, tout près des services, tout près des commerces, à la réalisation de logements pour les « seniors », comme on dit.

Des logements adaptés de plain-pied, qui seront disponibles, en maintenant évidemment tout ce qui est végétation, en gardant les arbres et en essayant de réaliser une opération encore une fois si possible d'ensemble, entre l'ancienne école Saint-Georges et les préfabriqués de la cure qui pourront être, je pense, vendus de façon à réaliser un bel ensemble en cœur de Ville, adapté aux personnes, comme on dit « aux anciens », qui comme l'a dit Alain BETTE, habitent souvent dans les quartiers assez loin du bourg et qui ont envie de se rapprocher des services, des commerces, pour des raisons de mobilité, et pour avoir des services améliorés dans leur logement. Là, également, il y a un vrai enjeu en plein cœur de Ville pour l'amélioration de l'habitat.

J'en profite pour parler d'un autre sujet qui nous tient à cœur : c'est la réhabilitation des logements en cœur de Ville, là où nous sommes. Beaucoup de logements qui datent du début des années cinquante, construits également dans des conditions de l'époque, c'est-à-dire avec des normes qui n'étaient pas celles d'aujourd'hui et qui ont besoin souvent d'être réhabilités. Un certain nombre d'entre eux appartiennent au groupe Total qui a commencé à réfléchir avec la CARENE et avec nous à céder peut être un certain nombre de ces logements pour qu'ils soient réhabilités pour y accueillir une population qui viendra revitaliser le centre-ville, revitaliser les commerces. Là encore, il y a un enjeu important pour les années qui viennent de réhabiliter le centre-ville. Je pense que c'est une préoccupation dans la plupart des communes de la CARENE. C'est un sujet qui nous tient à cœur mais qui tient également à cœur nos collègues maires.

Ce sont des orientations qui s'inscrivent dans le PLH arrêté et qui correspondent tout à fait à ce que nous souhaitons pour les années qui viennent, sur le territoire Dongeois.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Vous pourrez nous transmettre le document qui a été projeté ?

**Monsieur le Maire**

Pas de problème.

**Madame Viviane ALBERT**

C'est également une de mes questions parce que nous avons vu que ce conseil communautaire du mois de juin avait voté pour 6 ans ce PLH qui nous paraît vraiment très important, qui démontre vraiment la politique volontariste qu'il y a au niveau de la CARENE, aussi bien sur les logements sociaux que sur la réhabilitation des logements, sur la rénovation urbaine, et notamment énergétique.

Je pense que c'est important que chacun d'entre nous puisse avoir ce document en main, pour réfléchir et pour y travailler, ou pour en débattre, ne serait-ce qu'au niveau des commissions que vous n'allez pas manquer sans doute de faire à ce sujet. Je vous remercie de nous remettre ce document.

Je voulais faire quelques réflexions par rapport aux petites données que nous avons eues sur la page 2. Ce n'était pas facile de les voir parce qu'elles étaient écrites en tout petit, peut être que je vieillis et que je vois mal. Ce n'est pas facile de synthétiser à partir des petites données.

Nous voulions faire quelques petites réflexions. S'apercevoir que le taux de logements sociaux à DONGES avait nettement augmenté depuis 2008, il est passé de 9,6 à 13,06 %. Je pense que durant les 6 ou 7 années passées, la dynamique a donc bien été inversée de la construction à DONGES.

Egalement pointer la démographie de DONGES. Si je me souviens bien, Monsieur BETTE, lors des prospectives ou des perspectives qu'on avait faites sur la démographie en 2011, on avait chiffré 6 900 habitants en 2016 et on est à 7 399 en 2015. Je pense qu'on s'était trompé, tous

qu'on en est, les un et les autres, cela a été plus vite qu'on le pensait.

Cette démographie qui est supérieure aux prévisions, montre bien l'importance de l'habitat qu'il y a à construire à DONGES. Cette urbanisation qui est à DONGES, on l'a rappelé tout à l'heure, est contrainte par différents périmètres et donc ce n'est pas facile de construire à DONGES. Il est donc important de parler de densification.

Par rapport à cela, on a regardé des tableaux qui sont en bas de la page, sur les projets, notamment les deux projets : Le projet de la Pommeraye et le projet de l'Espérance. C'est brut, on pourra peut être en discuter. Concernant les 65 logements de la Pommeraye, est-ce que ce n'est pas un peu trop dimensionné ? Est-ce une bonne chose de construire du logement social éloigné du bourg ? A-t-on pensé aux transports ? A la mobilité de ces gens là ? A la capacité des écoles qui va aussi automatiquement être plus importante ? Je pense qu'on pourra en discuter dans d'autres commissions, mais quand même.

Concernant le projet de l'Espérance, on dit dans les préconisations : Prioriser le développement dans le bourg et à proximité. Très bien. Au niveau de l'Espérance, on ne fait que 40 logements sur l'opération. Si je connais bien la Commune, les terrains de l'Espérance sont bien plus grands que ça. Ne serait-il pas judicieux d'avoir un projet global sur tous les terrains de l'Espérance, avec tout le potentiel foncier qu'il y a sur ce coin de la Commune de DONGES ?

Une petite question subsidiaire, mais peut être que ce n'est pas le lieu d'en parler, le Maire va encore me dire que je fais encore du hors sujet.

Par rapport aux PLH et PLU, les modifications du PLU vont pouvoir se faire. Dans la révision du PLU qui est mis dans les documents joints, si la mise en place du PLUI existe et se fait avant décembre 2015, que deviendra cette révision du PLU ? Je pense, Monsieur le Maire, que vous avez dit l'autre jour qu'elle ne pourrait plus se faire.

Ce sont toutes les questions qu'on peut se poser ce soir par rapport à ce document que nous avons eu.

### **Monsieur le Maire**

Madame ALBERT, je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions que vous avez posées et corriger un certain nombre de choses que vous avez dites.

Vous avez dit que la CARENE avait voté le PLH. Non, elle l'a pas voté mais arrêté. L'approbation n'a pas encore eu lieu. Comme l'a dit Alain BETTE, elle aura lieu au terme de la procédure, au terme de la consultation, puisque le projet de PLH est d'abord arrêté avant d'être soumis à consultation de toutes les collectivités associées, ce qui justifie notre avis, ce soir, sur un document qui n'est pas définitif.

Ensuite, concernant les logements sociaux, je saisis l'occasion pour parler de ce sujet sensible à DONGES qui a été et qui est toujours, et qui nécessite, de notre part, je pense, un éclairage sur la façon dont nous nous engageons dans ce PLH.

Vous, vous, faites gloire du chiffre de logements qui a été construit entre 2008 et 2014. C'est vrai que si on raisonne de façon purement comptable en disant « on va faire des statistiques, on va produire des stocks », vous pouvez dire que c'est positif. Simplement, la population dongeoise ne s'arrête pas à des chiffres, elle s'arrête à des réalités : des réalités en termes de constructions, des réalités en termes de réalisations, d'habitat des quartiers qui sont construits.

Nous avons dit en 2014 et nous redisons aujourd'hui, que la priorité n'est pas de faire du chiffre. La priorité en matière de logement social, c'est de répondre aux besoins locaux. J'insiste bien aux **besoins des Dongeaises et des Dongeois**. C'est cela la priorité, ce n'est pas de faire du chiffre.

Ensuite, la priorité c'est de faire des logements qui s'intègrent dans le territoire, des logements qui ne soient pas stigmatisés par leur architecture, par la façon dont ils ne s'intègrent pas dans les quartiers. L'essentiel est de faire des logements qui répondent aux mêmes caractéristiques que les autres habitats de la Commune. Or, on ne peut pas dire que le bilan ait été brillant entre 2008 et 2014. J'ai déjà dit comment les Dongeois dans la rue appelaient certains logements... Les surnoms sont connus de tout le monde, ils sont tombés dans le langage courant. C'est le signe que la population a tranché.

Nous, ce que nous voulons, c'est, je l'ai dit, des logements pour les Dongeaises et les Dongeois, parce que c'est une priorité de répondre à leurs besoins, et pas à d'autres.

Ensuite, la priorité, c'est d'intégrer ces logements dans l'habitat des quartiers. Nous avons des exigences. Nous les avons exprimées à de très nombreuses reprises et nous les exprimons à chaque rencontre auprès des bailleurs sociaux, en disant que nous souhaitons une architecture qui soit la mieux intégrée possible, qu'elle ne soit pas futuriste, qu'elle ne soit pas au rabais, que les murs soient peints, qu'il y ait des toits... Ce sont des choses qui ne sont pas forcément au goût du jour pour certains architectes, mais c'est une demande d'architecture que nous avons et elle est justifiée, elle est justifiée par la situation particulière de notre Commune.

Je rappelle que nous n'avons pas de centre-bourg ancien, nous n'avons pas de vieilles maisons, nous avons une architecture des années 1950-1952-1955-1960, nous avons un déficit d'architecture, nous avons besoin de garder des repères en termes d'habitat.

C'est très important que les logements qui soient construits, que ce soit des logements du parc social ou autres, respectent ce besoin d'architecture, ce besoin de qualité architecturale que nous avons à DONGES.

C'est dans cet esprit là, et uniquement dans cet esprit-là, que nous avons souhaité nous engager dans ces perspectives de création de logements. Encore une fois, la priorité n'étant pas celle des chiffres, la priorité étant celle de « pour qui on les fait, et comment on les fait »

Je pense que les choses sont claires, et nous mettrons toute notre énergie à faire en sorte que ces priorités se traduisent dans les faits et qu'on ne parle plus des nouveaux logements, comme on parle de ceux qui ont été construits entre 2008 et 2014.

Par ailleurs, vous nous dites qu'au niveau des sites de production de logements intégrés au PLH, il y aurait peut être un peu trop de logements à la Pommeraye et peut être pas assez à l'Espérance.

Concernant l'Espérance, je vais vous répondre très facilement. L'emprise foncière qui est envisagée pour réaliser des logements n'est pas égale à la totalité de l'emprise appartenant à l'Espérance Sportive Dongeoise, car il y a une réserve foncière pour un éventuel projet sportif, qui intéresserait la Commune, à proximité des salles de sports existantes. Ce n'est donc qu'une partie de l'emprise de l'Espérance qui serait destinée à réaliser un projet de logements.



Pour ce qui concerne la Pommeraye. C'est le seul site en dehors du centre-bourg qui fait l'objet de prévisions de développement de ces logements. Je rappelle que la Pommeraye a une station d'épuration, une école, un certain nombre d'équipements, est au bord de la route de PONT-CHATEAU, et non loin de la voie express, qui permet d'aller à la fois vers ST NAZAIRE et NANTES. C'est un site qui est intéressant. C'est un des rares sites où il y a une perspective possible de développement de logements. Il ne nous paraît pas inatteignable de réaliser, évidemment avec prudence, de nouveaux logements dans ce quartier.

Je suis heureux, Madame ALBERT, de voir que vous manifestez un intérêt pour la programmation et pour l'anticipation. C'est quelque chose qui est important, dont on a déjà parlé. C'est vrai que, quand on n'anticipe pas les besoins de bâtiments scolaires ou les besoins en classes, eh bien, on réalise des projets coûteux, qui ne répondent pas à la demande. Mais cela, on vous l'a déjà dit. Je pense que tout le monde le sait à DONGES.

Que vous soyez à votre tour dans l'anticipation, c'est une bonne chose, mais nous, nous y sommes. Nous pensons que l'école de la Pommeraye aura besoin, dans les années qui viennent, de travaux. C'est indispensable. Parce que indépendamment des logements qui seront créés, la population se développe, tout le monde le sait, au Nord de la voie express. Et le quartier de la Pommeraye devient un quartier très important. L'école de la Pommeraye qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de travaux ces dernières années aura besoin de travaux prioritaires dans les années qui viennent, et d'adaptation.

Nous pensons que ces productions de logements dans ce secteur sont tout à fait possibles.

Quand vous parlez de mobilité, évidemment, on n'est pas très loin de l'aire de covoiturage des Six Croix. Il y a les réseaux de la STRAN qui passent également dans ce secteur, qui pourront être éventuellement améliorés, en fonction de la demande.

Je ne doute pas que ce secteur est tout à fait éligible à accueillir de tels logements.

Je rappelle quand même que l'essentiel des projets se situe dans le centre-bourg, puisque sans parler de l'Espérance, il y a le projet sur l'ancienne école Saint-Louis ou Saint-Georges, les Clos Mignons et la réhabilitation du patrimoine ancien, privé ou autre, dans lequel pourront être également créés des logements locatifs ou aménagés par des bailleurs sociaux.

On voit bien qu'il y a des perspectives ambitieuses sur DONGES, que notre objectif, même s'il n'est pas de respecter la loi SRU ou la loi ALUR, est compatible avec le respect de la loi, même si ce n'est pas pour du chiffre que nous envisageons de créer ces logements sociaux et ces logements tout court.

Excusez-moi, je ne vous ai pas répondu sur le PLU.

### **Madame Viviane ALBERT**

Ce n'est peut être pas le moment ce soir, il y aura peut être d'autres débats.

### **Monsieur le Maire**

Il y aura des discussions. En tout cas, je me suis exprimé, conformément à ce qui a été débattu au sein de la commission d'urbanisme, à la fin du mois d'août.

Nous avons fait part de nos réserves lors de la réunion des Maires à MONTOIR sur cette évolution vers le PLUI, un peu précipitée à notre avis. Au niveau juridique, à partir du moment où la CARENE aurait pris la compétence avant la fin de l'année et où, le Conseil Communautaire aurait prescrit la procédure d'adoption d'un PLUI, évidemment les conseils municipaux n'auraient plus qualité pour engager ou maintenir des procédures de révision. On nous a toutefois assuré que nos projets, nos orientations politiques choisies dans chacune de nos communes, seraient respectés dans le cadre de l'élaboration de ce PLUI.

La seule chose, c'est que ce PLUI ne sera pas approuvé à brève échéance, puisque l'intérêt qui nous a été présenté d'adopter un PLUI, c'est de bénéficier d'un délai supplémentaire pour « grenelliser » notre PLU et donc cela suppose que cela pourrait être repoussé de 2017 à 2019.

**Madame Viviane ALBERT**

J'espère que vous nous donnerez le compte rendu de la réunion de MONTOIR que vous nous aviez promis lors de la commission d'urbanisme.

**Monsieur le Maire**

S'il ne vous a pas été donné, c'est que nous ne l'avons pas reçu. Monsieur BOUTIN vient de me dire que nous l'avons reçu aujourd'hui. Comme au conseil municipal, il y a une transcription des interventions des différents élus. Vous aurez la transcription de chacune de nos déclarations des dix maires de la CARENE. Ce document va vous être communiqué, maintenant que nous l'avons reçu.

**Madame Viviane ALBERT**

Je voudrais reparler quand même de cette politique du chiffre dont vous nous accusez durant le dernier mandat.

Je voudrais, sans vouloir le faire, mais je vais le faire quand même. En 2008, la Préfecture de NANTES a fait un arrêt de carence de logements sociaux sur la Commune de DONGES.

Je rappelle qu'entre 2000 et 2008, DONGES n'avait produit que 30 logements sociaux. C'est vrai qu'on avait un retard considérable à combler et qu'on en a fait 175. Oui. L'architecte ne vous plaît pas, c'est un autre débat, à mon avis. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on a fait une politique de l'habitat à cause du chiffre à DONGES. Ce n'est pas vrai. D'abord, on avait un arrêté de carence donné par la Préfecture, nous obligeant à avoir des opérations immobilières importantes sur la commune de DONGES, qui ne faisaient pas augmenter pour autant de beaucoup le taux de logements sociaux. Vous le savez bien, parce qu'il y a un ratio entre les constructions neuves de la Commune et les logements sociaux.

D'autre part, nous dire que la 2<sup>ème</sup> chose qui nous a fait faire des logements sociaux, c'était cette politique du chiffre, que je conteste.; Saviez-vous qu'à l'époque, il y avait 120 demandes de logements sociaux à DONGES et qu'aucune ne pouvait être satisfaite, à part 4 ou 5. Pendant deux ans, il a été très dur de loger les gens à DONGES.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'on a fait qu'une politique du chiffre par rapport à l'habitat. C'est absolument faux. On n'était pas dans cette dynamique quand on a prévu toutes ces opérations immobilières.

**Monsieur le Maire**

Madame ALBERT, vous avez votre opinion.

Moi, je vous rappelle quand même des réalités, c'est que nous avons des projets de logements sociaux dès le début des années 2000 et que vous oubliez quand même, qu'il y a

eu un arrêté de PIG à la suite de l'accident de TOULOUSE en 2001, qui nous a gelé tous les terrains qui étaient destinés à accueillir des logements sociaux.

Tous nos projets ont été gelés d'un coup et il était impossible de réaliser ces projets de logements sociaux, tels qu'ils avaient été prévus. Ensuite, il fallait avoir des bailleurs sociaux qui viennent réaliser ces projets et ces bailleurs sociaux, comme par hasard, nous disaient qu'il n'y avait pas nécessité de les faire à DONGES, et nous avons les pires difficultés à attirer des bailleurs sociaux sur DONGES...

Après, peut être que vous, vous avez pu obtenir des contacts avec des bailleurs sociaux, mais il n'empêche que nous avons des projets dès le début des années 2000 et que ces projets n'ont pas pu être réalisés pour des raisons indépendantes de notre volonté, puisqu'un certain nombre de secteurs de la Commune ont été gelés au pont de vue foncier pendant une quinzaine d'années, quand même, excusez du peu, par SEVESO et l'arrêté de PIG qui avait été pris par le Préfet.

Voilà ce qui concerne le passé.

Maintenant, ce qui m'intéresse, c'est le présent et l'avenir.

La demande de logements sociaux a, certes diminué, mais elle est toujours présente. C'est bien la raison pour laquelle nous souhaitons réaliser des logements sociaux, je le redis, pour les demandeurs Dongeoises et Dongeois. C'est dans cet esprit-là que nous souhaitons le faire. Vous ne pouvez pas nous accuser d'avoir cessé d'envisager toute production de logements sociaux.

Nous avons décidé de rompre avec votre politique, en faisant du logement social pour les Dongeois, cette fois-ci. C'est le cœur de notre engagement et c'est aux Dongeois que nous pensons avant tout pour réaliser cet important programme de logements.

### **Monsieur Jean-Marc NICOLLET**

Je vais revenir à l'avenir.

Je tiens tout d'abord à remercier les services d'Alain BETTE et de l'ensemble des élus qui siègent dans la commission que dirige Jérôme.

J'ai eu, en tant que Conseiller Communautaire, accès au dossier complet, notamment pour la partie Dongeoise qui est celle que nous préoccupe ce soir. Je trouve que le ratio qui est proposé sur la création de 300 logements, avec un ratio de 125 logements sociaux, correspond tout à fait à la capacité de DONGES, capacités financières, capacité en équipements et surtout capacité en intégration.

Cela a été évoqué un peu par rapport au passé où certains ont reproché, j'en faisais partie d'ailleurs, d'une construction un peu trop systématique de logements sociaux sur DONGES.

Les engagements de notre groupe en 2014 étaient d'arriver aux 35-40 %. Avec 125 logements, je pense qu'on y est.

Concernant la Pommeraye, je trouve que c'est quelque chose qui est tout à fait favorable, non

pas parce que je suis le régional de l'étape, mais c'est surtout quelque chose qui est bien adaptée. Comme François l'a précisé, il y a une école qu'il faudra certainement adapter si ces 60 logements sortent de terre. Les possibilités d'accéder par les voies routières sont indéniables et je pense que ce sont des choses très positives. Et ce n'est pas péjoratif de dire qu'on va les faire à la Pommeraye en disant « on va les écarter du bourg », puisque la Pommeraye, on l'a vu en commission urbanisme avec Louis, est un des secteurs qui est prépondérant et adapté à ce genre de construction.

Je vais juste devancer un peu le débat qui aurait dû être entamé après la lecture de la délibération.

Nous, on se réjouit du travail qui a été fait ; j'ai pu y participer également. Concernant les logements sociaux, je pense qu'il faudrait essayer de dédramatiser la situation, parce que les logements sociaux, effectivement, il y a des logements qui sont très sociaux, je pense que vous allez peut être me rejoindre, Madame ALBERT, ce sont nos enfants qui y sont, c'est souvent leur premier logement.

Je pense qu'il faut adapter notre parc à la demande qui est faite. Je rejoins François CHENEAU là-dessus. Nous n'allons pas faire du logement social, pour uniquement faire plaisir à l'ancienne loi SRU, nous allons le faire parce que nous avons la capacité d'accueillir des personnes, éventuellement de l'extérieur, mais également nos enfants, nos familles, afin de leur permettre de rester sur le territoire et sur notre Commune.

Nous n'avons pas encore vraiment les difficultés que certaines communes rencontrent, notamment du littoral, où les jeunes ne peuvent pas construire, parce qu'ils ne peuvent pas acheter, ils ne peuvent pas trouver de logement.

Ce qu'a dit Mikaël tout à l'heure est intéressant. Il ne faut pas qu'on laisse tomber les jeunes ménages mais également certains jeunes ménages qui, en début de carrière, vous le savez bien, ont des revenus insuffisants pour acquérir. Ils vont donc s'orienter vers du logement locatif, et là, il faut être vigilant pour leur proposer quelque chose de correct, de cohérent avec leur vie.

Comme le disait tout à l'heure Alain BETTE, ce qui est important, c'est la manière de vivre dans notre Commune mais également dans notre Communauté, c'est-à-dire la CARENE, et c'est d'adopter pour les années 2016-2021. Quelque chose qui soit cohérent. Et je pense que ce qui a été produit par les services de la CARENE, et notamment la Commission Habitat, correspond tout à fait à notre attente et à l'attente, je pense, des Dongeois et des habitants de la CARENE.

### **Monsieur Alain CHAZAL**

Je voulais dire deux choses :

- la première chose : Jean-Marc vient d'en parler. Ce qu'il faut savoir, Monsieur CHENEAU, ce n'est que 85 % des logements sociaux qui ont été construits à DONGES, ont été attribués à des Dongeois, c'est important de le savoir, ce ne sont pas des gens qui viennent d'ailleurs. Plus de 85 % de ces logements, ont été attribués à des jeunes, à des jeunes couples etc... Dongeois, et à quelques gens du voyage également. Nous n'avons pas fait venir des gens des hordes ou de l'extérieur pour occuper les logements sociaux à DONGES.

La 2<sup>ème</sup> chose : nous ne nous opposons, pas Monsieur CHENEAU, au dossier qui nous est présenté ce soir.

Sur la Pommeraye, nous sommes là pour débattre entre nous, conseillers municipaux de DONGES. Nous souhaitons interpeller un petit peu l'assemblée sur un point qui nous semble

devoir être un point de vigilance, c'est tout. Après, bien évidemment, il sera fait ce qui a été décidé. A nos yeux, c'est un point de vigilance qu'il faut étudier, regarder, ce n'est pas une opposition frontale à ce qui est proposé. Voilà ce que je voulais dire.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CHAZAL, vous nous sortez des chiffres, j'aimerais bien savoir d'où vous les sortez, parce que moi, je ne les ai pas.

Vous avez des fichiers ? Des statistiques ? Je ne sais pas d'où vous les tirez ? Je ne savais pas qu'on fichait les gens en fonction de... Moi, je ne les ai pas, cela pose un petit problème quand même. Je ne sais pas comment vous les avez obtenu et je ne sais pas quel est leur degré de fiabilité.

C'est un peu une remarque que je voulais faire.

Monsieur CHAZAL : c'est par ici que ça se passe, ce n'est pas dans le fond.

**Monsieur Alain CHAZAL**

Je n'ai aucun ordre à recevoir de vous, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Peut être que vous avez besoin d'un « souffleur », comme au théâtre... Nous sommes une assemblée qui délibère et ce n'est pas le public qui souffle aux élus leurs interventions.

Je ne vous empêcherai pas de recevoir des conseils chuchotés, mais enfin, les élus en général, savent ce qu'ils ont à dire ou à faire...

Je reviens sur la Pommeraye et de la vigilance dont vous parlez.

Nous l'aurons, mais pas seulement sur la Pommeraye. Je rappelle, que le développement de DONGES futur, se fera dans le quartier des Ecottais et que c'est par là qu'il faudra envisager, dans un avenir plus ou moins proche, de nouvelles infrastructures, pour accueillir, non seulement les familles, mais également les enfants, parce que nous avons un groupe scolaire à la Souchais qui est au bord de la thrombose, où il n'y a plus de possibilité évidente d'extension.

Ce n'est même pas souhaitable, parce qu'il y a un trop grand nombre d'enfants concentrés sur le même site. Une partie se trouve même dans le secteur du PPRT. Il faudra penser à l'avenir et réfléchir à l'avenir de DONGES, à l'avenir des écoles à DONGES, dans le quartier des Ecottais.

Y-a-t'il des questions avant que nous libérions Monsieur BETTE ?

En l'absence de questions, je remercie beaucoup Alain BETTE de s'être déplacé, de sa contribution à nos échanges, de la clarté de ses explications, et je pense que nous allons nous revoir très prochainement pour parler habitat.

Je pense que nous avons déjà parlé de la plupart des sujets mais je me dois quand même de vous lire le rapport concernant ce PLH.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 1 :**

# **Politique de l'Habitat : Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la CARENE pour la période 2016-2021**

\*\*\*\*\*

***RAPPORTEUR : Monsieur François CHENEAU***

## **Exposé**

Parmi les compétences de la CARENE figure celle de la politique de l'habitat qui suppose notamment l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)

Le 30 juin dernier, le Conseil Communautaire de la CARENE arrête le projet de PLH 2016-2021.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, et notamment de son article L302-2, le projet arrêté doit être soumis aux communes membres pour avis.

A défaut de réponse dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet, l'avis est réputé favorable.

Suivant la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015 :

Le PLH selon le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), définit, pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur, lorsqu'ils existent, ainsi que des dispositions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Il indique les moyens, notamment fonciers, qui seront mis en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Le programme local de l'habitat comporte quatre éléments essentiels : un diagnostic, un document d'orientation, un programme d'actions thématique et un programme d'actions territorialisé dont le contenu est strictement codifié par les articles R.302-1-1, R.302-1-2 et R.302-1-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Engagé par délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2014, le nouveau PLH s'appuie en premier lieu sur le bilan de la production de logements et sur le nombre de logements réhabilités, observés sur la période précédente. En période de crise immobilière, les objectifs quantitatifs ont été globalement tenus, avec un bémol toutefois, concernant l'accession sociale à la propriété qui n'a pas atteint les niveaux escomptés.

C'est pourquoi la CARENE souhaite à travers ce PLH réaffirmer sa priorité pour la mise en place d'une politique d'habitat volontariste répondant au plus près des besoins et des attentes des différentes catégories de population.

Les orientations et le programme d'actions sont donc centrés sur l'habitant. Ainsi, afin de pouvoir mieux orienter et accompagner l'ensemble des publics, il est envisagé d'ouvrir une future "Maison de l'Habitant".

Le nouveau PLH s'organise autour de quatre orientations stratégiques. Les deux premières visent d'une part, à accroître l'attractivité et la qualité de vie du territoire et d'autre part, à favoriser le "vivre ensemble". Les deux autres orientations ont pour but d'organiser les modalités de mise en œuvre de ces objectifs stratégiques, à travers l'organisation d'un service public local de l'habitat pour un meilleur accompagnement des habitants et par la mise en place d'une gouvernance dans laquelle l'agglomération coordonne et anime l'ensemble de cette politique.

L'ensemble de ces quatre orientations, elles-mêmes scindées en objectifs, se déclinent en quarante trois mesures contenues dans le volet "Programme d'Actions" du PLH pour lesquels le pilote, les partenaires, le calendrier de réalisation et les moyens humains et financiers à mobiliser sont détaillés action par action.

Le PLH est enfin constitué d'un programme d'actions territorialisé, où sont déclinés, commune par commune, les objectifs à atteindre par type de logement et où les sites de production sont identifiés (cf. document joint). Pour notre commune, l'identification de ces sites ainsi que leur potentiel constructible a fait l'objet de nombreux échanges avec la CARENE permettant de proposer un programme réaliste et réalisable, pour peu que certains terrains non maîtrisés par la collectivité puissent réellement être mobilisés.

## **Proposition**

Considérant l'important travail préparatoire effectué par la CARENE en étroite collaboration avec les communes et l'ensemble des partenaires concernés, aussi bien lors d'ateliers thématiques qu'en rencontre bilatérale avec les partenaires, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLH 2016-2021 de la CARENE tel qu'arrêté en conseil communautaire le 30 juin 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur Mikaël DELALANDE**

Je le redis, nous regrettons de ne pas avoir eu de documents plus explicites, comme cela a été projeté. Cela nous aurait permis d'émettre un avis plus étayé, plus concis.

Cependant, nous sommes « pour » mais avec des réserves de mise en œuvre de solutions pour les jeunes précaires et du respect des futurs débats que nous aurons sur l'habitat et notamment sur la densité, débat que nous avons déjà commencé à avoir au sein de la commission urbanisme. C'est « oui » avec des réserves.

## **Monsieur le Maire**

Je pense que les débats qui ont eu lieu avant la lecture du rapport, nourriront la réflexion sur cette délibération.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** le projet de Programme Locatif de l'Habitat 2016-2021 de la CARENE qui comprend un diagnostic, un document d'orientations, un programme d'actions thématique et un programme d'actions territorialisé.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 2 :

### **Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" 2015 et Budget Général 2014 - Créances éteintes**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE**

#### **Exposé**

L'instruction comptable M14 fait la distinction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, entre les créances éteintes à la suite d'une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites ni de recouvrement, et les autres créances à admettre en non-valeur (poursuites sans effet, créances minimales, personnes disparues,...).

L'effacement de la dette (créance éteinte) prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de le constater.

1. Madame la Receveuse Municipale a informé la commune le 17 août 2015, d'une ordonnance rendue par le Tribunal de ST NAZAIRE le 17 juillet 2015 conférant force exécutoire à la recommandation de la Commission de Surendettement de la Banque de France de LOIRE-ATLANTIQUE tendant au rétablissement personnel sans liquidation d'un usager du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières », et sollicite du Conseil Municipal l'adoption d'une délibération constatant l'effacement de sa dette envers la commune de DONGES.

Le bordereau de situation joint en annexe 1 fait état d'un montant total de dette à effacer égal à 550,30 € TTC, soit 458,58 € HT concernant des titres de recettes émis en 2014 et 2015 à l'encontre de cet usager.

2. Madame la Receveuse Municipale avait également informé la commune le 4 décembre 2014, d'une ordonnance rendue par le Tribunal de LYON le 17 novembre 2014 conférant force exécutoire à la recommandation de la Commission de Surendettement de la Banque de France du RHONE tendant au rétablissement personnel sans liquidation d'un usager de la restauration scolaire pour un montant restant dû à la commune de DONGES sur le budget général de 6,29 € (bordereau de situation joint en annexe 2).

Le mandat correspondant a été émis à l'article 6542 « créances éteintes » du Budget Général de 2014.

#### **Proposition**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. de décider de constater l'effacement de dette d'un montant total de 550,30 € TTC, soit 458,58 € HT concernant des titres de recettes émis en 2014 et 2015 sur le Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » ;



2. de prendre acte de l'effacement de la dette d'un montant de 6,29 € concernant le reste dû sur un titre de recettes de 2013 relatif à la restauration scolaire, et du mandat correspondant émis à l'article 6542 « créances éteintes » du Budget Général de 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Il s'agit de délibérations qui reviennent régulièrement en Conseil Municipal pour des raisons comptables.

C'est une obligation que nous avons de passer ces créances éteintes au vote du Conseil Municipal pour prendre acte, constater des effacements de dette et en prendre acte. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de questions à ce sujet.

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** de constater l'effacement de la dette relative aux titres de recettes émis en 2014 et 2015 sur le Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » d'un montant total de 550,30 € TTC, soit 458,58 € HT (bordereau de situation joint en annexe 1).
- ➔ **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6542 " créances éteintes" du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » de 2015.
- ➔ **PREND ACTE** de l'effacement de la dette d'un montant de 6,29 € concernant un reste dû sur un titre de recettes de 2013 relatif à la restauration scolaire, et du mandat correspondant émis à l'article 6542 « créances éteintes » du Budget Général de 2014 (bordereau de situation joint en annexe 2).

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 3 :**

### **Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" 2015 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE**

## **Exposé**

Par délibération n°2 du 7 novembre 2013, le Conseil Municipal a décidé d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis à l'encontre de cinq usagers du camping de 2009 à 2013 pour un montant total de 14 402,72 € TTC, soit 12 042,41 € HT.

Depuis, Madame la Receveuse Municipale a fait savoir qu'elle n'a pu recouvrer un certain nombre de créances relatives au Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières », détaillées dans la liste jointe, totalise une somme égale à 10 142,07 € TTC, soit 8 465,23 € HT correspondant aux titres émis à l'encontre d'usagers en 2007, 2012, 2013 et 2014.

Malgré diverses procédures de recouvrement, la Receveuse Municipale sollicite de la commune l'admission en non-valeur de ces créances, pour les motifs suivants selon les cas : combinaison infructueuse d'actes, personne disparue, PV de carence, demande de renseignements négative, créance minime.

## **Proposition**

Compte-tenu du crédit inscrit à l'article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » de 2015, Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur uniquement les titres de recettes émis sur le Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières », en 2007, 2012 et 2013 pour un montant de 4 847,08 € TTC, soit 4 052,74 € HT (liste en annexe).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

## **Monsieur le Maire**

Vous voyez que, régulièrement, nous avons également à admettre en non-valeur des titres de recettes, à l'égard d'un petit nombre d'usagers du camping. Cela représente des sommes qui sont loin d'être négligeables.

## **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes émis sur le Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières », en 2007, 2012 et 2013 pour un montant de 4 847,08 € TTC, soit 4 052,74 € HT (liste en annexe).
- ➔ **PRECISE** que la dépense sera imputée à l'article 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » de 2015.

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° 4 : Mise à jour du tableau des effectifs**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON**

### **Exposé**

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

### **Proposition**

Sur la proposition du Maire, il est proposé le tableau actualisé qui intègre :

- La création d'un poste d'attaché principal territorial à temps complet (35 heures / semaine).
- La création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35 heures/semaine).
- La suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet (35 heures/semaine)
- La suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet
- La suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- La suppression de trois postes d'agent social 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Les créations de poste issues d'avancement de grade et de promotion interne engendreront ultérieurement des suppressions de postes des grades occupés à ce jour.

## ***Emplois permanents à temps complets***

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Nombres d'emplois au 26 mars 2015</b>	<b>Emplois créés ou supprimés</b>	<b>Tableau des effectifs après délibération du 10 septembre 2015</b>	<b>Emplois pourvus au 10 septembre 2015</b>
<b><u>Filière administrative</u></b>					
Attaché territorial	Attaché principal	1	1	2	1
	Attaché	5		6	6
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	0		0	0
	Rédacteur principal 2nde classe	1		1	1
	Rédacteur	0		0	0
Adjoint administratif	Receveur principal	0		1	0
	Adjoint administratif principal 1ère classe	4		5	4
	Adjoint administratif principal 2ème classe	6		6	6
	Adjoint administratif 1ère classe	2		2	2
	Adjoint administratif 2ème classe	8		9	8
<b><u>Filière technique</u></b>					
Ingénieur	Ingénieur principal	2		2	2
	Ingénieur				
Technicien territorial	Technicien principal de 1ère classe	1		1	1
	Technicien	1		1	1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	1
	Agent de maîtrise	9		9	9
	Adjoint technique principal 1ère classe	11		13	11
	Adjoint technique principal 2ème classe	4		4	4
	Adjoint technique 1ère classe	1		1	1
	Adjoint technique 2ème classe	32		34	31
<b><u>Filière Sports</u></b>					
Educateur sportif	Educateur sportif	0		0	0
	Educateur sportif principal	0		0	0
<b><u>Filière Animation</u></b>					
Animateur	Animateur	1		1	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	0		0	0
<b><u>Filière Police Municipale</u></b>					
Brigadier	Brigadier principal	1		1	1
	Brigadier	1		1	1
<b><u>Filière Patrimoine Bibliothèque</u></b>					
Assistant de conservat. princip. 1ère cl	Assistant princip de conserv. 1ère classe	1		1	1
	Adjoint du patrimoine 1ère classe	0	1	1	0
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème classe	0		1	1
<b><u>Filière Médico-sociale</u></b>					
Educateur de jeunes enfants	Educateurs de jeunes enfants	2		2	2
Agent spécialisé des écoles maternelles	Atsem principal de 1ère classe	4		4	4
	Atsem principal de 2ème classe	2		2	2
	Atsem 1ère classe	3		3	3
Auxiliaire de puériculture	Auxil puériculture principal 2nde cl	1		1	1
Assistant territorial socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	1	-1	0	1
	Assistant socio-éducatif principal	1	-1	0	0
Agent social	Agent social 1ère classe	0		1	1
	Agent social 2ème classe	1		1	0
<b>Total</b>		<b>108</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>108</b>

### **Emplois permanents à temps non complets**

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois au 26 mars 2015	Emplois créés ou supprimés	Tableau des effectifs après délibération du 12 février 2015	Emplois pourvus au 12 février 2015
<b>Filière Patrimoine Bibliothèque</b> Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1ère classe	1		1	1
	Adjoint du patrimoine 2ème classe	1		1	1
<b>Filière technique</b> Adjoint technique	Adjoint technique 1ère classe	1		1	1
	Adjoint technique 2ème classe	1		5	3
<b>Filière administrative</b>	CAE	2		2	2
	Rédacteur principal 2ème classe	1		1	1
<b>Filière Sociale</b> EJE Auxiliaire de puériculture  Agents sociaux	Educateur de Jeunes Enfants	2		2	2
	Auxil puériculture principal 1ere cl	0		0	0
	Auxil puériculture principal 2eme cl	1	-1	1	1
	Auxiliaire de puériculture 1ere cl	1		3	1
	Agents sociaux 1ère classe	0		3	3
	Agents sociaux 2ème classe	5	-3	2	2
	CAE	2		2	2
<b>Total</b>		18	-4	24	20

### **Emplois fonctionnels**

Fonction	Catégorie	Nombres d'emplois au 26 mars 2015	Emplois créés ou supprimés	Tableau des effectifs après délibération du 12 février 2015	Emplois pourvus au 12 février 2015
Direction Générale des Services	A	0		1	0
<b>Total</b>		0	0	1	0

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Monsieur Ghislain BAUDICHAUD**

Merci François de nous donner la parole. Nous constatons au gré des conseils municipaux, de l'évolution sur notre commune des emplois, en ce qui concerne les agents municipaux. C'est un sujet primordial tant en termes de charges financières pour notre Commune mais surtout en termes de services rendus au public et de respect de ses agents.

L'été a été l'occasion de concrétiser les recrutements d'ATSEM, indispensables pour le site de Casanova, vu la nécessaire ouverture de classe, vu la contrainte de répartition des locaux et vu la décision d'ouverture de l'accueil aux tout petits.

Suite à ces recrutements, qu'en est-il des grades et des modalités de ces trois nouveaux agents ? Puisqu'apparemment, sauf erreur de ma part, ils n'apparaissent pas sur le document qui vient de nous être présenté.

### **Monsieur le Maire**

Un certain nombre de postes existait déjà. Parmi les affectations sur les nouveaux postes qui ont été faites, l'une a été faite sur un agent qui était déjà dans le tableau des effectifs de la Ville et pour les deux autres, ce sont des agents qui sont non titulaires sur des postes à mi-temps pour l'instant. Il est logique que cela n'apparaisse pas immédiatement dans le tableau des effectifs.

### **Monsieur Ghislain BAUDICHAUD**

En conséquence, vu l'évolution de la population, vu les perspectives également qui ont été présentées, est-ce qu'il y a une pertinence financière à prendre des agents non titulaires, plutôt que d'engager directement un recrutement sur un poste, non pas de contractuel, mais de fonctionnaire ?

### **Monsieur le Maire**

On ne fait pas forcément d'économies en embauchant des agents non titulaires, ce n'est pas un critère. C'est une façon d'intégrer le service pour des nouvelles personnes, et à partir du moment où elles ont fait leurs preuves dans leur fonction, elles ont vocation évidemment à être titularisées après avoir été stagiérisées. Il ne s'agit pas de précariser les gens pour les précariser, il s'agit de prévoir des « sas » permettant une intégration parfaite dans les équipes. Cela est une priorité.

Concernant l'évolution des effectifs, l'évolution de la démographie scolaire et autres, évidemment cela justifiera des adaptations. Mais d'autres choses justifieront des adaptations : ces fameux 11 milliards dont nous allons prendre notre part, 11 milliards retirés par l'Etat aux collectivités locales qui vont, je le rappelle, nous générer en trois ans moins 600 000 € dans notre budget de fonctionnement.

Moins 600 000 €, je le rappelle, si on voulait le compenser uniquement par l'impôt, il faudrait augmenter les impôts des Dongeois de 27 %. Voilà le « cadeau » que nous a fait l'Etat. Vous imaginez bien que nous ne pourrions pas augmenter les impôts des Dongeois de 27 %, ni nous, ni les autres communes, qui sont dans la même situation. Il faudra donc prioriser les dépenses de fonctionnement sur les secteurs stratégiques et cela impliquera des choix auxquels l'ensemble des conseillers municipaux seront associés, évidemment.

### **Madame Claudine MORICLET**

Qu'en est-il de la réorganisation des différentes tâches d'entretien des locaux dans les écoles ? Cela touche également les ATSEM, nous sommes dans le sujet, et pouvons-nous avoir quelques précisions quant au déplacement physique de certains salariés ?

J'ai bien pris note de la commission du personnel qui a lieu le 12 octobre mais je trouve qu'il est dommage que ces sujets n'aient pu être débattus à la rentrée et avant le conseil.

### **Monsieur le Maire**

Je ne savais pas que sous votre mandat, Madame MORICLET, ces questions étaient débattues au sein du Conseil Municipal ? Je n'en ai jamais vu la trace dans les conseils municipaux. Evidemment, lorsqu'on est dans l'opposition, on a des exigences que l'on n'a pas quand on est dans la majorité.

Je ne savais pas que la situation individuelle du personnel d'entretien devait retenir l'assemblée délibérante de la Commune en séance plénière du Conseil Municipal ?

Je pense que c'est une question qui peut être évoquée. Vous auriez pu poser une question là-dessus. Vous en avez posé d'autres en fin de Conseil. Pourquoi n'avez-vous pas posé cette

question ? S'il y avait vraiment urgence à avoir un avis, pourquoi ne pas avoir demandé à l'adjoint référent ce qu'il en était ?

Pour ce qui concerne la réorganisation des tâches d'entretien, c'est quelque chose qui a été engagé, compte tenu du fait que les personnels ATSEM auraient du temps libéré, compte tenu de la fin programmée de la garderie municipale, et que ce temps libéré pouvait être consacré à de nouvelles tâches.

Nous avons eu une réunion avec les ATSEM à la fin du mois d'août, plus de 8 jours avant la rentrée. Nous avons discuté avec elles de la réorganisation des tâches d'entretien au sein des classes, principalement sur l'école Casanova.

A la suite de ça, une réorganisation a été mise en place à la rentrée, mais là, ce sont les services qui s'en sont occupés, suite à la réunion qui avait eu lieu.

Après quelques jours de rentrée, des adaptations sont apparues nécessaires à la marge, et nous avons par ailleurs assuré les ATSEM que nous les rencontrerions à nouveau, afin de faire le point sur l'impact de ces réorganisations et des adaptations nécessaires dans la définition des tâches.

Ce dossier est suivi de très près. Je ne pensais pas que c'était le Conseil Municipal qui devait s'en préoccuper directement. Encore une fois, il y a une adjointe référente. Si vous aviez une question, vous auriez pu lui poser, elle a une adresse mail et elle est présente très régulièrement en mairie..

Ne vous inquiétez pas sur l'intérêt que nous portons à la concertation avec le personnel et les ATSEM sur ce point particulier, et sur les adaptations que nous ne manquerons pas de faire, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

#### **Madame Claudine MORICLET**

Je voulais juste dire que la question soit posée en fin de conseil ou pendant le conseil, la réponse reste la même.

#### **Monsieur le Maire**

Comme disait votre ami Georges MARCHAIS : « c'est vot' question, c'est ma réponse »...

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

**\* 25 POUR**

et

**\* 4 ABSTENTIONS**

**Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Monsieur LETERRIER Philippe**

➔ **APPROUVE** le tableau des effectifs à temps complet et non complets de la collectivité, à compter du 10 septembre 2015 comme suit :

➔ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 5

### Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT)

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal des décisions et des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le conseil du 9 juillet dernier :

- ➔ Arrêté n° 2015 - 279/280 du 24 août 2015, portant nomination d'un régisseur de la régie de recettes « restauration scolaire » ;



## Registre des Déclarations d'Intention d'Aliéner

### Service Urbanisme Foncier

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Bien	Prix de vente Commission	Date de décision	Décision
0 6064	11/06/2015	BOSSENO (Cts)	<b>Non bâti</b> LE RIO DE CANZAC ZC 273p, ZC 275p, ZC 278p	36 000 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
0 6065	12/06/2015	MONTCLAIR PATRICIA 119 LA DIGUENAI 44480 DONGES	<b>Bâti sur terrain propre</b> 119 LA DIGUENAI ZE 475	220 000 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
				8 800 €		
0 6066	17/06/2015	SPORT IMMOBILIER 6 ROUTE DE BUGALE REZAC 44500 LA BAULE ESCOUBLAC	<b>Bâti sur terrain propre</b> 42 AVENUE DE LA PAIX BK 165		16/07/2015	Pas d'acquisition
0 6067	22/06/2015	GERBAUD PATRICK 39 RUE DE BEAULIEU 44340 BOUGUENAI	<b>Bâti sur terrain propre</b> LA SENCIE YI 515, YI 520, YI 521	52 000 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
0 6068	24/06/2015	SOURGET MARGUERITE 8 RUE DE LA GRANDE OUCHE 44340 BOUGUENAI	<b>Bâti sur terrain propre</b> 9 RUE DE BRETAGNE BM 154	120 000 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
0 6069	26/06/2015	MIMRAN SIMONE 23 RUE CHARLES BRUNELIERE 44570 TRIGNAC	<b>Non bâti</b> 223 LA MEGRETAIS ZX 218, ZX 221	48 100 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
				4 900 €		
0 6070	29/06/2015	GAUGAIN 61 RUE DU STADE 44480 DONGES	<b>Bâti sur terrain propre</b> 61 RUE DU STADE YL 157	155 000 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
				9 900 €		
0 6071	01/07/2015	COUVRAND SIDONIE 233 LA NOE MORIN 44480 DONGES	<b>Non bâti</b> LA NOE MORIN ZV 303	5 685 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
0 6072	03/07/2015	LE FOULER	<b>Bâti sur terrain propre</b> 23 RUE DU PARSCAU DU PLESSIX BD 10, BD 439, BD 442	127 000 €	16/07/2015	Pas d'acquisition
0 6073	10/07/2015	MAHE GIANNI 6 IMPASSE DE TRELAGOT 44480 DONGES	<b>Bâti sur terrain propre</b> 6 IMPASSE DE TRELAGOT BM 1316	182 500 €	13/08/2015	Pas d'acquisition
				10 950 €		
0 6074	10/07/2015	PRIMAS THERESE 12 RUE DES MARES 44480 DONGES	<b>Non bâti</b> 4 RUE DES JONCS ZA 308	52 000 €	13/08/2015	Pas d'acquisition
0 6075	15/07/2015	COLAS PIERRICK JOEL 81 LE RIO DE CANZAC 44480 DONGES	<b>Bâti sur terrain propre</b> 81 LE RIO DE CANZAC ZC 373, ZC 380	180 000 €	13/08/2015	Pas d'acquisition
				10 000 €		
0 6076	16/07/2015	LEROUX	<b>Bâti sur terrain propre</b> 58 ER ZE 651, ZE 655	110 000 €	13/08/2015	Pas d'acquisition
				4 400 €		
0 6077	29/07/2015	ROUMILHAC JACQUES 7 RUE D ARTOIS 44480 DONGES	<b>Bâti sur terrain propre</b> 7 RUE D ARTOIS BM 116	153 000 €	13/08/2015	Pas d'acquisition

### **Monsieur le Maire**

L'ordre du jour étant épuisé, nous allons passer aux questions. Trois questions ont été posées dans le délai fixé par le règlement intérieur par le groupe « DONGES POUR TOUS ». Je vais donc laisser la parole au groupe « DONGES POUR TOUS » pour exprimer ses questions.

### **Madame Viviane ALBERT**

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux :

Depuis des mois, les médias se sont faits l'écho du sort des migrants fuyant les atrocités dans leur pays en guerre et décidant de tout quitter et de risquer leurs vies pour aller chercher ailleurs des conditions de vie plus dignes.

Il est dommage qu'il ait fallu attendre de voir des images insoutenables, celle de ce petit garçon Syrien, mort noyé sur une place, celle de réfugiés essayant de monter dans des trains surchargés, pour nous rappeler notre devoir de solidarité. Beaucoup de voix s'élèvent : des politiques, des religieux, des associations caritatives et humanitaires pour souligner l'urgence de la situation et appeler à une mobilisation de tous.

Pour les élus de « DONGES POUR TOUS », nous estimons que la Commune doit s'engager dans ce processus de solidarité.

Dans un courrier adressé à tous les maires de France, le Ministre de l'Intérieur propose aux maires volontaires de se retrouver le 12 septembre à PARIS pour la mise en place de l'accueil et l'accompagnement des migrants dans les villes ou les communes. Et le Président de la République a annoncé l'accueil de 24 000, j'ai entendu aujourd'hui 30 000 réfugiés en France sur 2 ans.

Monsieur le Maire, suite à ces sollicitations et face à la situation dramatique de ces réfugiés, pourriez-vous inviter le Conseil Municipal à en débattre, et nous donner la réponse que vous envisagez d'apporter au niveau communal ? ».

Ce matin, par contre, dans Presse Océan, dans la presse locale, les premiers éléments de cette question nous ont été donnés.

C'est vrai qu'il nous sera difficile de nous enlever cette photo qui a déclenché pour beaucoup, des sentiments de honte et de colère. Mais aujourd'hui, une prise de conscience existe et est nécessaire face à ces populations fuyant leur pays. Comme vous l'avez souligné dans l'article de presse, Monsieur le Maire, DONGES a été et reste une terre d'accueil.

Nous voudrions savoir ce soir, quelles aides souhaitez-vous mettre en place à DONGES ? Quel hébergement pouvez-vous proposer ? Il existe des logements vacants. Comment accompagner la où les familles dans les démarches administratives, dans la scolarité des enfants ? Si le service social de la Commune va monter en première ligne, comment pensez-vous articuler les différentes associations et les Dongeois pour accueillir au mieux des réfugiés ? Un rapprochement avec les autres communes de la CARENE ne serait-il pas souhaitable pour une bonne coordination ?

### **Monsieur le Maire**

Madame ALBERT, vous aviez posé une question, vous l'avez complétée avec les éléments de ce matin.

Contrairement à mon habitude, je vais lire très précisément le communiqué que j'ai adressé à la presse, pour éviter toute mauvaise interprétation, voire toute dénaturation, parce que là, je pense que les mots ont un sens, et dans le contexte que nous vivons actuellement, vu ce qu'on a lu aujourd'hui sur les réseaux sociaux sur DONGES, je pense qu'il est important d'être précis et d'avoir une position équilibrée et bien responsable.

Je lis ce communiqué que j'ai adressé au nom de la municipalité, après concertation entre les élus aux trois journaux.

« Depuis de nombreux mois, des populations fuient les drames humanitaires qui secouent le Moyen-Orient, guerre civile, violences interconfessionnelles, terrorisme. Des réseaux de passeurs abusent de la détresse de ces individus et de ces familles, tous menacés de mort sur leurs terres natales.

Pour toutes ces personnes qui fuient la barbarie, l'Europe est perçue, à tort ou à raison, comme une planche de salut.

Au cours des dernières semaines, les flux n'ont cessé d'augmenter aux frontières de l'Europe de Schengen et l'émotion unanime suscitée par la publication de la photo du petit Aylan a conduit le Gouvernement Français à réagir en sollicitant notamment les communes pour qu'elles accueillent des réfugiés.

DONGES a une tradition d'accueil, car à la fin des années 1970, plusieurs familles Dongeoises avait accueilli des réfugiés Laotiens, issus d'une minorité persécutée par un régime dictatorial.

A l'époque, ces familles Dongeoises n'avaient pas attendu les pouvoirs publics, ni leurs injonctions, ni l'implication de la Commune pour s'engager directement et pour accueillir elles-mêmes, dignement une famille en détresse.

Aujourd'hui comme hier, la réussite de l'accueil dépend de la société civile, des familles, éventuellement des associations. La Ville ne peut qu'accompagner et est prête à accompagner les initiatives locales, s'il y en a, en faveur d'un accueil de qualité. Je dis bien de « qualité » et non pas « improvisé », des personnes réfugiées.

La municipalité souhaite que ce sujet délicat puisse être évoqué dans un esprit d'ouverture et de fraternité mais aussi avec réalisme, sans démagogie et surtout, pitié, sans récupération politicienne ».

Voilà le contenu du communiqué que j'ai adressé aux trois journaux.

J'ai entendu, ou plutôt lu depuis, qu'on m'accusait de vouloir accueillir toute la misère du monde etc...

Si les personnes qui ont bien compris, les personnes de bonne foi, qui savent lire ou qui comprennent le sens des mots, ont bien compris que ce n'était pas la Commune qui pourrait s'engager à héberger, accueillir, scolariser, intégrer des familles qui arrivent de ces pays en guerre.

Ce n'est pas à la Commune de le faire pour deux raisons : parce que c'est une tâche qui est de la responsabilité régaliennne de l'État, ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'association des Maires de France qui l'a dit à l'issue d'une rencontre avec le Premier Ministre.

C'est de la responsabilité exclusive de l'État, et ensuite, cette intégration nécessite des moyens financiers, et comme tout le monde le sait, la situation de notre Commune est extrêmement dégradée depuis quelques années et les priorités sont telles qu'il n'est pas possible de dégager aujourd'hui des moyens que nous n'avons pas pour répondre aux besoins de la population qui est présente à DONGES.

Le fait de manifester de l'humanité, de la compréhension, c'est une chose, mais entre cela et la démagogie, c'est autre chose.

Nous ne pouvons pas céder aux injonctions des médias, aux injonctions morales des gens qui veulent culpabiliser les personnes qui n'accueillent pas dans leur famille, dans leur foyer, qui ne font pas d'efforts.

Aujourd'hui, il faut penser à toutes les familles, tous les précaires, toutes les familles en difficultés sociales de logement, de scolarité, d'emploi, de revenu, qui, aujourd'hui ne comprennent pas, ne comprendraient pas que nous trouvions, comme par magie, des moyens que nous n'avons pas forcément pour répondre à toutes leurs attentes à elles. Il faut faire preuve de pédagogie.

La nécessaire prise en compte des contraintes liées à cet afflux de migrants en Europe, c'est une chose, mais ne stigmatisons pas, ne culpabilisons pas nos concitoyens qui, pour certains, le démontrent dans les réseaux sociaux avec excès souvent, mais sont aujourd'hui absolument révoltés de ce qui se passe.

Et ne tenons pas des discours angéliques, des discours déconnectés de la réalité. Nous sommes dans une Commune qui a de la souffrance sociale, des difficultés sociales, de la précarité, du mal-être et ce serait « mettre de l'huile sur le feu » que de faire des promesses inconsidérées à de pauvres gens qui n'ont rien demandé, et qui aujourd'hui n'ont certainement pas envie d'être instrumentalisés pour des causes qui sont purement politiciennes.

Sachons faire preuve de hauteur de vue, les uns comme les autres, sachons faire preuve de réalisme, sachons écouter notre population, ce qu'elle dit, sachons rester dignes face à ces problèmes, sachons faire les efforts qu'il faut, si nécessaire, et pour ce qui concerne la municipalité, ce n'est ni son rôle, ni l'engagement qu'elle peut avoir, compte tenu des contraintes financières, que d'accueillir elle-même.

Si des familles Dongeaises, si des associations Dongeaises ont des projets, ma porte sera grande ouverte pour les écouter et pour essayer de les accompagner dans ce projet.

En revanche, ce n'est pas moi qui vais aller, je vous le dis tout de suite, solliciter les bailleurs sociaux pour qu'ils libèrent des logements, que des Dongeaises et des Dongeais attendent, pour certains, de longue date. Ce serait un très mauvais signe adressé à la population et cela nourrirait encore plus certains discours que nous regrettons d'entendre ou de lire dans la Commune, sur les réseaux sociaux.

Sachons faire preuve de retenue, de prudence dans nos propos. C'est très important. C'est trop important pour que nous nous battions comme des chiffonniers, car aujourd'hui, ceux qui seront gagnants face à des déballages un peu indécents face à la misère, eh bien, nous savons où ils sont et ce serait prendre une très grosse responsabilité que de mettre encore une fois « de l'huile sur le feu ».

Je vais citer pour terminer, la déclaration de l'Association des Maires de France, à l'issue de sa rencontre avec le Premier Ministre.

« Il a été rappelé avec le Ministre de l'Intérieur, que la politique de la Ville et plus largement de l'immigration, relève des compétences régaliennes de l'État qui doit en assumer la responsabilité administrative et financière ». C'est clair.

Partout, au quotidien les équipes municipales oeuvrent sans relâche pour assurer la cohésion sociale et le bien vivre ensemble des habitants, dans des conditions souvent difficiles.

A cet égard, les maires sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des acteurs locaux. L'association des Maires de France n'est pas une association politisée, il y a des maires de toutes les tendances politiques ».

Mais oui, Madame ALBERT...

Le Secrétaire Général s'appelle Monsieur André LAIGNEL, il était avec Monsieur BAROIN. Monsieur André LAIGNEL est maire socialiste d'ISSOUDUN et Monsieur BAROIN, c'est vrai, est un élu de l'opposition. C'est vrai qu'il y a beaucoup plus de maires de l'opposition que de la majorité. Ce sont les électeurs qui en ont voulu ainsi. L'association des Maires de France n'est pas une organisation politicienne; il y a tous les maires, de toutes les tendances et voilà ce qu'ont dit tous les maires, de toutes les tendances, au Premier Ministre. C'est à l'Etat de faire en sorte d'accueillir les réfugiés qu'il a décidé d'accueillir.

Je vous rappelle qu'avec les 11 milliards d'euros que l'Etat nous enlève, il serait bien malvenu de nous faire la morale pour nous dire de dépenser de l'argent qu'il nous retire. Il faut être un peu cohérent.

Les leçons de morale, nous n'en avons pas à recevoir. Nous avons des obligations, comme tout le monde, nous sommes conscients de nos responsabilités. Sachons faire preuve de retenue et de responsabilité dans nos propos, dans nos actions, dans nos démarches, sachons faire en sorte que ce qui doit être de nos responsabilités, nous le fassions, mais n'outrepassons pas, ni le mandat que nous ont donné les électeurs, ni les capacités que nous avons d'intervenir et surtout, ne faisons pas des fausses promesses à des pauvres gens qui ont déjà suffisamment de problèmes et qui n'ont pas vocation à être utilisés dans des débats politiques.

Voilà la position que je voulais exprimer ce soir.

### **Madame Viviane ALBERT**

Je suis désolée de votre position, je dois le dire franchement. Je vais dire comme Monsieur HAUGOU l'autre jour par rapport aux ATSEM. A lire l'article dans le journal, je n'avais pas compris complètement votre position. Je pensais que vous étiez dans un esprit beaucoup plus d'ouverture. Je suis absolument désolée. Je pense qu'accueillir une famille à DONGES ne mettrait pas en péril les finances de la Commune.

Nous avons, lors du dernier mandat, accueilli une Rwandaise. On n'en a pas fait écho. Cela n'a pas beaucoup perturbé les finances de la Commune.

Je pensais que vous auriez pu, avec l'aide du service social de la mairie, réunir des associations caritatives. Je pense que le Secours Populaire, le Secours Catholique sont prêts à venir voir quelles sont les conditions dans lesquelles DONGES pourrait accueillir une famille. On ne dit pas qu'on va l'accueillir. Est-ce qu'il y a des conditions requises? Travailler sur ces conditions requises.

Je pense que ce serait plus fraternel, plus solidaire et plus humain d'avoir cette position- là que celle que vous venez d'énoncer ce soir.

### **Monsieur le Maire**

Madame ALBERT, je pense qu'on ne s'est pas compris.

Je ne vous ai pas dit qu'on ne voulait rien faire du tout.

Je vous ai dit que c'était à la société civile de prendre l'initiative, que je n'étais pas un agent immobilier, que je n'avais pas à faire passer des choses. Voilà. Chacun à sa place. Et puis, écoutez un petit peu les Dongeois, pour une fois, Madame ALBERT, écoutez ce qui se dit et faites preuve d'un peu de retenue dans vos propos, car je pense que vous êtes, encore une fois, totalement déconnectée par rapport à la population de notre Commune.

Madame ALBERT, je n'ai pas terminé, laissez-moi terminer.

Je pense que vous vivez dans une bulle et que dans cette bulle, « tout le monde est beau, tout le monde il est gentil » c'est le royaume des « bisounours ».

Néanmoins, dans la population de DONGES, il y a énormément de personnes qui expriment des choses, en totale rupture par rapport à ce que vous dites, de façon extrémiste, je le conçois.

Néanmoins, imaginez qu'il faut avoir une position responsable équilibrée, et je regrette profondément que vous essayez d'utiliser ce Conseil Municipal comme une tribune, en utilisant des gens dans la misère pour des fins politiciennes et polémiques.

Je pense que la misère mérite mieux que cela, et encore une fois, sachons ne pas penser uniquement à des petites mesquineries politiciennes et sachons penser aux vrais enjeux.

J'ai lu le communiqué. C'est le même qui a été diffusé dans un quotidien ce matin. Il n'en demeure pas moins que certains maires de la CARENE ont dit clairement qu'ils ne voulaient rien faire, qu'ils ne voulaient pas. Moi, je dis : « ce n'est pas à nous de faire ».

Dans le passé, quand les réfugiés des dictatures communistes de l'Asie du Sud-Est sont venus à DONGES, personne n'est venu frapper à la porte de la mairie pour demander des aides. Les familles qui ont accueilli l'on fait dans la discrétion, l'efficacité.

Maintenant, si des familles ont la même démarche, et bien qu'elles le fassent.

Par contre, je rappelle que la qualité doit l'emporter. Il ne s'agit pas de faire venir des gens dont on ne va pas savoir que faire. Je vous rappelle que des gens qui viennent de l'étranger, qui ne parlent pas la langue, qui ont des formations, des coutumes, des façons de penser différentes, ne peuvent pas s'intégrer comme cela dans une société dont ils ne connaissent aucun des repères.

Il faut des interprètes, des cours de langue, des moyens. Savez-vous combien coûte un accueil d'une seule personne quand on veut vraiment le faire ? Cela représente des choses considérables.

Ne comparons pas la FRANCE et l'ALLEMAGNE.

### **Madame Viviane ALBERT**

C'es vous qui le faites, ce n'est pas moi.

### **Monsieur le Maire**

Je ne parle pas de vous. Je réfléchis en dehors de ce que vous dites, heureusement Madame ALBERT.

L'ALLEMAGNE est un pays en situation de plein-emploi. Je sais qu'en FRANCE, c'est difficile à imaginer. Aujourd'hui, il n'y a plus de chômage en ALLEMAGNE, on manque même de

travailleurs. On accueille forcément facilement des personnes qui vont occuper des postes dont on recherche des titulaires. De plus, l'ALLEMAGNE est un pays en baisse démographique ; il n'y a pas de naissance. L'ALLEMAGNE dispose de logements vacants ; il y a même des villes qui ont du mal à maintenir leurs services publics, faute de population. C'est l'opposé de la situation de la FRANCE.

Aujourd'hui, sachons adapter notre réponse à nos capacités et à la volonté de la société civile de faire, ou de ne pas faire. Sachons aussi écouter nos concitoyens, car nous sommes élus par nos concitoyens. Nous ne sommes pas élus pour faire la morale à nos concitoyens.

**Madame Viviane ALBERT**

Monsieur le Maire, ce n'est pas une question de morale, c'était juste une question de solidarité.

Je n'ai pas voulu faire une tribune à des fins politiciennes comme vous pouvez le dire ce soir. Je m'aperçois que c'est plutôt vous, qui, dans votre discours, êtes plutôt politique, ce soir, nous avons bien compris votre démarche. J'en suis vraiment une fois de plus désolée.

La 2<sup>ème</sup> chose que je voudrais dire, c'est que nous en avons un petit peu marre d'être la risée du conseil municipal. Vous prenez à partie tous les Conseillers Municipaux pour rire de nous, cela devient vraiment insupportable. Il faudrait peut être un petit peu plus de retenue de votre part nous concernant. Merci.

**Monsieur le Maire**

Madame ALBERT, il ne tient qu'à vous d'adopter un comportement courtois et correct.

**Madame Viviane ALBERT**

Ce n'est pas un comportement incorrect.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, Madame ALBERT, je vais vous citer un exemple très précis.

Je vous ai donné délégation pour faire un mariage, je suis venu tôt un samedi matin pour vous ouvrir la mairie, car vous n'aviez pas les clés. J'ai préparé la salle (mise en place des chaises, de la musique, l'écharpe).

Croyez-vous, Madame ALBERT, que vous auriez eu la courtoisie de venir m'indiquer que vous aviez terminé votre cérémonie. Vous êtes partie en laissant tout en plan ainsi que la mairie ouverte. Bravo Madame ALBERT !

**Madame Viviane ALBERT**

Monsieur le Maire, j'ignorais que vous étiez en mairie.

**Monsieur le Maire**

C'est sans doute Saint-Pierre qui est venu avec ses clés vous ouvrir les portes ?

**Madame Viviane ALBERT**

Nous avons pris la précaution, Claudine MORICLET et moi, de venir la veille demander « qui nous ouvrirait les portes ». On nous a dit « les portes seront ouvertes, et la salle des mariages sera disponible ». Quand nous sommes arrivées, tout était ouvert, je ne vous ai pas vu.

Sachez quand même, pour votre gouverne, que la première parole que j'ai dite lors de ce mariage, c'était de vous remercier de nous avoir permis de faire ce mariage. Voilà. Je n'ai pas fait

de procès. Je ne savais pas que vous étiez en mairie.

**Monsieur le Maire**

Vous pensiez que c'était un ange qui était venu ouvrir les portes !

**Madame Viviane ALBERT**

Non. Nous avons pris la précaution de demander après s'il y avait un 2<sup>ème</sup> mariage. Nous savions qu'une demi heure après, il y avait un autre mariage. Je regrette.

Je trouve que c'est très mesquin, Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire**

Je suis amené à faire beaucoup de gestes, que je ne suis pas obligé de faire et à chaque fois, ce sont toujours les mêmes qui ne nous paient pas de retour, je ne demande pas « la lune » mais simplement un minimum de correction.

Vous vous plaignez beaucoup, Madame ALBERT, mais comprenez que votre comportement est souvent difficile à suivre. Je ne veux pas en rajouter ; les choses étant ce qu'elles sont.

Je vous laisse passer à la 2<sup>ème</sup> question, parce qu'il y en a trois.

\*\*\*\*\*

**Monsieur Alain CHAZAL**

La question s'adresse à Madame Anne AUFFRET, qui est adjoint à la culture.

« le 23 février dernier, se tenait une réunion de la commission « Culture, Vie associative et Jumelage ».

Au cours de cette réunion, était présentée une mission de « diagnostic culturel » confiée à Monsieur Jean-François ARTHUR, qui était d'ailleurs présent à cette commission. La lettre de mission, qui venait en plus de celle proposée par le Projet Culturel de Territoire, avait pour but d'établir un état des lieux de la culture à DONGES et devait définir un véritable projet pour notre commune.

A ce jour, nous n'avons eu aucune communication du rapport de cette mission qui devait se terminer fin avril-début mai.

Pourriez-vous informer les élus des conclusions de ce diagnostic, des préconisations proposées suite à cet audit ainsi que le coût total de cette mission pour la Commune » ?

**Madame Anne AUFFRET**

Cette étude devait se terminer fin avril-début mai. Pour des raisons de santé, j'ai été un petit peu retardée et j'ai laissé Monsieur ARTHUR continuer son étude.

Je n'ai pas voulu faire la commission culture tout début septembre, je pense qu'il y a d'autres sujets plus brûlants ou plus urgents.

Cette étude sera donnée le 28 septembre, date retenue pour la Commission Culture. L'idéal serait que Monsieur ARTHUR assiste à cette réunion.

Quant au coût de l'étude, il avait été précisé déjà en son temps, lors de la commission de février, que la somme de 3 055 € avait été budgétée.



**Monsieur Alain CHAZAL**

Je me félicite du fait que nous puissions enfin avoir le compte rendu de cette étude. J'ai effectivement reçu aujourd'hui une convocation sur laquelle l'ordre du jour serait communiqué ultérieurement. C'est un peu laconique.

J'avais demandé à avoir le compte rendu de la commission de juin à laquelle je n'avais pas pu participer. A ce jour, je ne l'ai toujours pas reçu.

**Madame Anne AUFFRET**

Le but retenu était de vous communiquer la date. Dès que l'ordre du jour sera définitif, vous recevrez par courrier la convocation accompagnée du compte rendu de juin.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

3<sup>ème</sup> question sur la rentrée scolaire.

**Monsieur Alain CHAZAL**

J'aurais aimé la poser à Madame ARDEOIS.

« Après le bilan quantitatif donné dans la presse sur la rentrée scolaire, pourrions-nous avoir un bilan des premiers jours d'école pour les élèves, les enseignants et le personnel éducatif scolaire qui sont au cœur de ce nouveau réseau d'éducation prioritaire ?

Quels sont les premiers ressentis des enfants, si vous en avez bien sûr, sur le nouveau système de restauration scolaire » ?

**Monsieur le Maire**

Globalement, la rentrée s'est bien passée pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, par le travail important qui a été fait par les services de la Ville, les services administratifs et les services techniques qui ont travaillé durant tout l'été, sans relâche, pour tenir les délais d'ouverture des classes, d'aménagement des locaux, d'entretien, de mobilier, de commande et autres.

Le jour de la rentrée, tout était quasiment opérationnel. Je suis allé dans les trois écoles publiques de la Commune. J'ai vu leur satisfaction que les choses étaient en ordre, si ce n'est que dans le bâtiment modulaire qui a été rajouté à la restauration scolaire sur le site de Césaire où il y avait encore un petit travail de jonction (fuites entre l'ancien et le nouveau). Il y avait encore un travail de reprise qui était en cours et je crois que le mobilier va arriver très prochainement, pour être opérationnel à la fin du mois. Le bâtiment a bien été réalisé.

Au niveau de la restauration scolaire, les premiers retours semblent concorder par rapport à ce que disent les familles. C'est qu'il y a une satisfaction sur la qualité des repas fournis. Il y a moins de pression sur le service scolaire au niveau des inscriptions, puisque c'est beaucoup plus souple, beaucoup plus fluide, cela se passe beaucoup mieux pour les agents du service. Je pense que les conditions sont satisfaisantes, tant pour les enfants que pour le personnel de la Ville, les services administratifs, et pour l'ensemble des usagers et partenaires.

Nous sommes partis sur de nouvelles bases mais qui sont de bonnes bases, en espérant que cela se poursuivra, mais nous restons très vigilants quant au développement de ce nouveau service mutualisé de la restauration scolaire, précisant qu'il y a eu également, outre les changements sur le site de restauration de la Souchais, il y a eu un self aménagé à la restauration de l'école Saint-Joseph, où là aussi, je pense que cela se passe bien d'après les retours que j'ai eus.

Globalement, le travail qui a été réalisé par les élus, par les services depuis des mois, a été positif.

Pour ce qui concerne la nouvelle organisation, suite au passage en REP et autres, les échos que j'ai au niveau du personnel notamment des écoles maternelles, il y a une bonne organisation qui se met en place avec les équipes enseignantes. Il faut souligner que cette organisation qui est nouvelle, est destinée forcément à être adaptée au fur à mesure des remarques qui seront faites dans le cadre des prévisions budgétaires que nous avons, mais il n'y a pas eu de grandes difficultés qui sont remontées jusqu'au niveau des élus, sachant que nous restons, encore une fois, vigilants, à l'écoute de ce qui revient du personnel communal, concernant l'organisation. C'est vrai qu'il y avait des nouvelles tâches pour les ATSEM.

Je l'ai dit tout à l'heure, des adaptations sont d'ores et déjà faites. Une rencontre est prévue demain et d'autres rencontres auront lieu avec les ATSEM, car nous avons pour objectif de faire approuver, par l'ensemble des partenaires, une charte qui définira le partage des fonctions, entre ce qui relève de l'ATSEM et des tâches d'enseignement et de pédagogie. Que chacun, chacune, sache jusqu'où s'arrête sa mission; faire partager cela à l'ensemble des partenaires pour qu'il y ait un consensus là-dessus. C'est une tâche à laquelle nous avons décidé de nous atteler pour les prochaines semaines.

Globalement, c'est une rentrée qui donne toute satisfaction.

Je remercie encore une fois les services de la Ville, tous réunis, pour le travail qu'ils ont fait en liaison avec les élus que je remercie également à cette occasion.

Voilà pour ce qui concerne la rentrée.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Vous avez une dernière question sur les minibus.

**Madame Claudine MORICLET**

« Les circuits de minibus du jeudi matin pour les personnes habitant dans les villages auraient été modifiés. Qu'en est-il exactement? Et si oui, pourriez-vous nous en donner les raisons »?

**Monsieur le Maire**

Effectivement, il y avait initialement deux circuits, dont l'un se limitait à deux personnes uniquement, et un autre circuit pour cinq personnes.

Il a été jugé opportun de ne faire qu'un seul circuit au lieu de deux. On avait un circuit qui partait à 8 heures 40 avec reprise des usagers vers 10 heures 30 et un 2<sup>ème</sup> circuit à 9 heures 40 avec reprise des usagers vers 11 heures 15. C'était le système antérieur.

Désormais, compte tenu du faible nombre d'usagers bénéficiaires, il a été prévu de garder le même nombre de personnes, mais de les réunir dans un seul circuit. Les dessertes sont identiques, mais au lieu d'avoir deux circuits nous en avons un seul. L'ensemble des personnes peuvent se rendre au marché le jeudi matin avec les minibus, avec un départ à 8 heures 50 du minibus de l'atelier et une reprise des usagers à la mairie pour le retour partir de 10 heures 45. Le circuit est maintenu, la desserte est maintenue.

J'insiste bien. Les mêmes personnes bénéficient du même service, sauf que cela se fait sur un seul circuit et non pas deux. C'est tout.

**Madame Claudine MORICLET**

Ce que les personnes déploraient, c'était le temps passé dans les minibus. Combien de temps

avant ? Combien de temps maintenant ? C'est ce que nous avons entendu.

**Monsieur le Maire**

Je ne pense pas qu'il y ait cinquante personnes qui se soient plaintes, n'étant que sept à emprunter le minibus.

**Madame Christine MISIN**

Excusez-moi si je peux me permettre de faire un commentaire.

Est-ce que c'est le lieu, lors d'un conseil municipal, de débattre sur ce genre de futilités ? Nous sommes en train de parler d'un service gratuit qui est offert à la population ; un minibus qui, toutes les semaines, passe prendre des personnes.

Je pense que si on est en train aujourd'hui de débattre en conseil municipal sur les quelques minutes où le bus passe, je crois que là, dans les prochains conseils municipaux, nous allons passer des nuits entières à discuter. C'est le genre de questions qui pourraient être posées directement à un élu. On n'a pas besoin d'aborder ce genre de sujets en conseil municipal. Excusez-moi, il y a des choses beaucoup plus importantes à débattre.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame MISIN.

Si c'est moi qui le dis, je fais encore passer pour « un méchant »...!! Je partage sur le fond votre appréciation, mais moi, je suis obligé de répondre aux questions qui me sont posées, quel qu'en soit l'intérêt, le bien-fondé, la pertinence. Il appartient à celles et ceux qui posent les questions, de choisir. Moi, je ne choisis pas. Je prends les questions telles qu'on me les présente. J'imagine que si je ne répondais pas, on m'accuserait encore de tous les maux. Je réponds sans faire de commentaires mais je prends acte de votre commentaire.

Je pense que l'ensemble de l'assemblée délibérante en mesurera la pertinence.

Merci Madame MISIN.

**Monsieur le Maire**

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et je lève la séance.

**CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR – MOIS ET AN**